

## CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'UAPE LA TARTINE

Valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

1. Accueil des écoliers de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année Harnos (1H-2H).....	1
2. Prise en charge et lieux de rendez-vous.....	1
3. Arrivées et départs.....	2
4. Relation parents-équipe éducative / transmission d'informations.....	2
5. Absences .....	2
6. Équipement lors de sorties .....	2

### 1. Accueil des Écoliers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Harnos (1H-2H)

Sont acceptés, en dehors des heures de classe, les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Harnos fréquentant **l'école du Cinquantoux**.

### 2. Prise en charge et lieux de rendez-vous

Jusqu'à la fin de la 4<sup>ème</sup> année Harnos (4H), les enfants sont accompagnés sur le chemin de l'école, dans les collèges suivants :

- **Gare – Europe – Mabillon 3 et 4**

La prise en charge s'effectue à **11h30 le matin** et à **16h00 l'après-midi**, comme suit :

<b>Enfants de la Gare</b>	→	<b>devant la salle de gym du collège de la Gare</b>
<b>Enfants du Mabillon 3</b>	→	<b>dans la cour du Mabillon 3</b>
<b>Enfants de l'Europe</b>	→	<b>dans la cour du collège</b> (espace couvert)
<b>Enfants du Mabillon 4</b>	→	<b>dans la cour du Mabillon 4</b>

Les premiers jours de rentrée, des éducatrices munies de pancartes sont présentes sur les lieux de rendez-vous.

- **Cinquantoux**

Les écoliers sont pris en charge devant l'établissement : côté salle de gym pour les 2H / côté gare CFF pour les 3H.

L'accompagnant attendra l'enfant jusqu'à **11h40 le matin** et **16h10 le soir**. Celui qui accomplit seul les trajets doit être à La Tartine à **11h50** le matin (**11h45** pour la Maison du Monde), et à **16h20** l'après-midi.

La Tartine ne peut pas tenir compte des horaires particuliers, ni prendre en charge l'enfant en dehors des lieux de rendez-vous fixés.

Elle décline toute responsabilité pour le cas où l'enfant inscrit ne se présente pas aux rendez-vous prévus ou dans les locaux de La Tartine. Les parents sont informés au plus vite de l'absence.

### 3. Arrivées et départs

Les parents doivent s'annoncer auprès du personnel lorsqu'ils amènent ou recherchent un enfant.

Aucun départ n'intervient avant le goûter, soit **17h00** les jours d'école, et **17h30** le mercredi.

### 4. Relation parents-équipe éducative / transmission d'informations

Les parents ne doivent pas charger l'enfant de la transmission d'informations relatives à des horaires d'inscription, mais doivent les communiquer directement à l'accueil.

De même, ils informeront l'équipe éducative des activités extérieures de l'enfant (piscine, ski, promenade d'école, théâtre, etc.), et **prendront note que celui-ci n'est pas accompagné lors de telles activités débutant ou se terminant en dehors des horaires scolaires habituels, ou se déroulant ailleurs qu'à l'école.**

### 5. Absences

Les inscriptions pendant les vacances scolaires doivent être annulées dans un délai minimum de **trois semaines avant le 1<sup>er</sup> jour effectif de la prise en charge.** À défaut, le placement est facturé, de la même manière que si l'enfant était présent.

### 6. Équipement lors de sorties

Lors d'activités ou de sorties à l'extérieur organisées le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires, les parents doivent **munir leur enfant d'une gourde dans un petit sac à dos**, et de l'équiper en fonction de la météo et de l'activité proposée.